

# Le petit Blandainvillain



Retrouvez les compte-rendu des conseils municipaux sur notre site  
<http://communeblandainville.wix.com/petitblandainvillain>

Le petit Blandainvillain

Année N°2,  
Numéro 5  
Avril 2015

## Dans ce numéro :

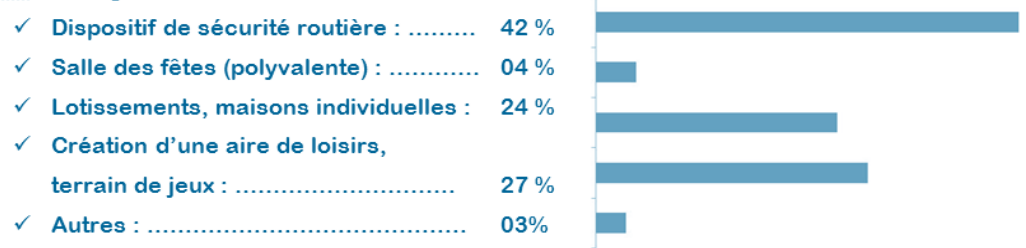
- ☉ Le coup de gueule de Monsieur le Maire
- ☉ 5ème fête des voisins à Blandainville
- ☉ Départ de notre secrétaire de mairie
- ☉ Histoire de l'école de Blandainville.
- ☉ Information diverses commune et Pays de Combray
- ☉ Jeu-concours : 1 Blason, 1 Logo pour notre commune
- ☉ Informations PLU

## Coup de gueule du Maire :

Depuis quelques semaines, la signalétique routière a été mise en place selon les doléances exprimées lors de l'enquête de 2011 (extrait ci-joint)

### 3.2/ Infrastructure

Parmi les installations suivantes, certaines vous semblent-elles envisageables ?



Les incivilités de certains les premiers jours ont été mises au compte du rodage. Maintenant ça suffit !... J'invite donc à la relecture du bon vieux code de la route;

Les stops devront être marqués par un arrêt franc. La limitation de la vitesse dans les hameaux rattachés à la commune à 50 Km/heure. Le stationnement ailleurs que sur le passage piéton.

Merci pour vos enfants.

Le maire.  
Régis Percheron

La fête des voisins, cette année se déroulera le mardi 14 juillet à partir de 12 h 00 sur le stade de la commune.

Cette variante résulte du fait que la date nationale de cette manifestation prévue le vendredi 29 mai n'est pas très propice de part l'air frais présent encore en mai.

Nous avons constaté que le monde de participants déclinait lors des 3 dernières manifestations contrairement à la première ou nous avions réunis autour de la table quelques 80 personnes.

Cette 5ème fête des voisins à Blandainville permet également de mutualiser cette manifestation à notre kermesse annuel ouvert aussi bien aux petits qu'aux grands.

Alors ramener votre repas et vos boissons, la table sera dressée pour vous accueillir autour d'un barbecue ou vous pourrez faire vos grillades. La commune vous offre le verre de l'amitié.

De nombreux lots seront à gagner dans toutes les disciplines qui vous seront proposées.

**ENEZ NOMBREUX PARTAGER CETTE JOURNEE.**



## Départ de Mme Marie-Noëlle FILLON -Secrétaire de mairie

En 2010, lorsque j'ai demandé à Marie-Noëlle de venir nous donner un coup de main pour le secrétariat de Blandainville, elle ignorait que celui-ci allait durer presque quatre ans et demi.

Malgré son agenda et son planning « surbooké », Marie-Noëlle n'a pas hésité, n'écoulant que sa disponibilité et son dévouement pour la fonction publique. Elle a aussitôt relevé le défi, elle a retroussé ses manches, provoqué une rencontre avec la perception et maintes fois elle s'est déplacée pour croiser le fer avec les services de la préfecture.

Oui, à l'époque je vous l'avais dit l'heure était grave pour Blandainville. Personne ne semblait se rendre compte - et pourtant c'était chaud.

Dans la presse récemment, vous avez pu lire que le Conseil Général allait sauver le soldat Magny. Eh bien, moi je peux vous affirmer que bien avant ça, sans tambour, ni trompette Marie-Noëlle a sauvé le soldat Blandainville et que celui-ci lui doit une fière chandelle.

Pendant ces quatre années, nous avons pu mesurer combien Marie-Noëlle nous était indispensable, pour une bonne gestion de la commune tant sur le budget, que sur les diverses tâches administratives.

Nous avons pu mesurer aussi combien sa disponibilité était totale au point de refuser l'arrêt maladie pour sa cheville détruite lors d'un saut de remorque mal réceptionné et je ne parle pas des vacances qu'elle aurait dû prendre.

Devant la somme de travail bien des secrétaires auraient baissé les bras, mais que nenni, rien ne l'a fera dévier de l'objectif qu'elle s'était fixé : remettre Blandainville sur les rails.

Mais voilà, avec désespoir pour nous l'heure est arrivée, et c'est avec un grand pincement au cœur que nous devons la laisser partir.

La laisser partir, pour ce que j'appellerai une pré-retraite, car Marie-Noëlle n'est pas une femme à s'arrêter brutalement comme ça, elle va continuer encore un peu dans les autres collectivités, elle réduira la voilure petit à petit pour entrer au port de la retraite, là, sur le quai où l'attendent, sa famille et ses passions : son cheval, ses chiens, la nature et son jardin.

Elle nous a même confié qu'elle allait acquérir une serre au cas où toute la précédente énumération ne suffirait pas à remplir ses journées.

Marie-Noëlle, au nom du conseil municipal et de tous les habitants de Blandainville, je vous remercie chaleureusement de tout le travail que vous avez fourni et je vous souhaite une bonne, heureuse et longue retraite.

Et parce qu'il y a des bretons dans cette commune

Kenavo ar'vechal Marie-Noëlle

Régis Percheron

Maire de Blandainville

Mairie de Blandainville :

*Mairie de Blandainville*

1 Rue de Plaine

28120 Blandainville

Tél. : 02.37.24.04.01

Horaires d'ouverture au public :

Le vendredi de 13h00 à 20h00

Permanence du maire ou de ses adjoints :

Le vendredi après-midi et sur rendez-vous.

Adresse Email de la mairie :

[mairie.blandainville@wanadoo.fr](mailto:mairie.blandainville@wanadoo.fr)

Retrouvez les compte-rendus des conseils municipaux sur notre site  
<http://communeblandainville.wix.com/petitblandainvillain>

Comité de Rédaction :

Régis PERCHERON

Christian BOURDELAS

Régis GARDET

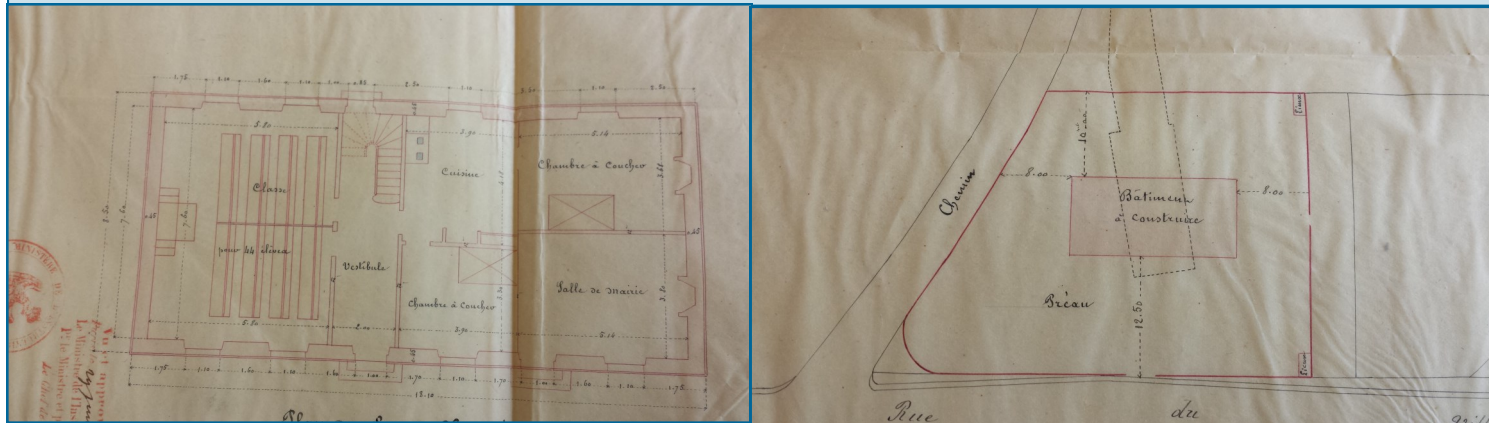
Marie-Claude SIMON



# Le petit Blandainvillain N°5

## Histoire de l'école de Blandainville ...

Le projet de construction de l'école remonte au 24 octobre 1864 et est attribué à la société Eugène GIVIERGE, entrepreneur à Chartres. Ce marché est attribué moyennant un rabais de 0,02 Francs par Franc du prix de cette construction. Cette décision est approuvée par le préfet, le 27 décembre 1864.



Le montant des travaux s'élève à 9200 Francs pour la construction de l'école et 567 Francs seront consacrés à l'achat du mobilier.

Lors du conseil municipal du dimanche 2 septembre 1866 à 4 heures du soir, le maire Monsieur MOTTE décide de procéder à la vente de matériaux provenant de la démolition de l'ancien logement de l'instituteur, celui-ci se compose :

- D'une petite chambre
- D'un cellier avec plancher carrelé en pavés 6 pans
- Charpente en chêne avec couverture empaillé.

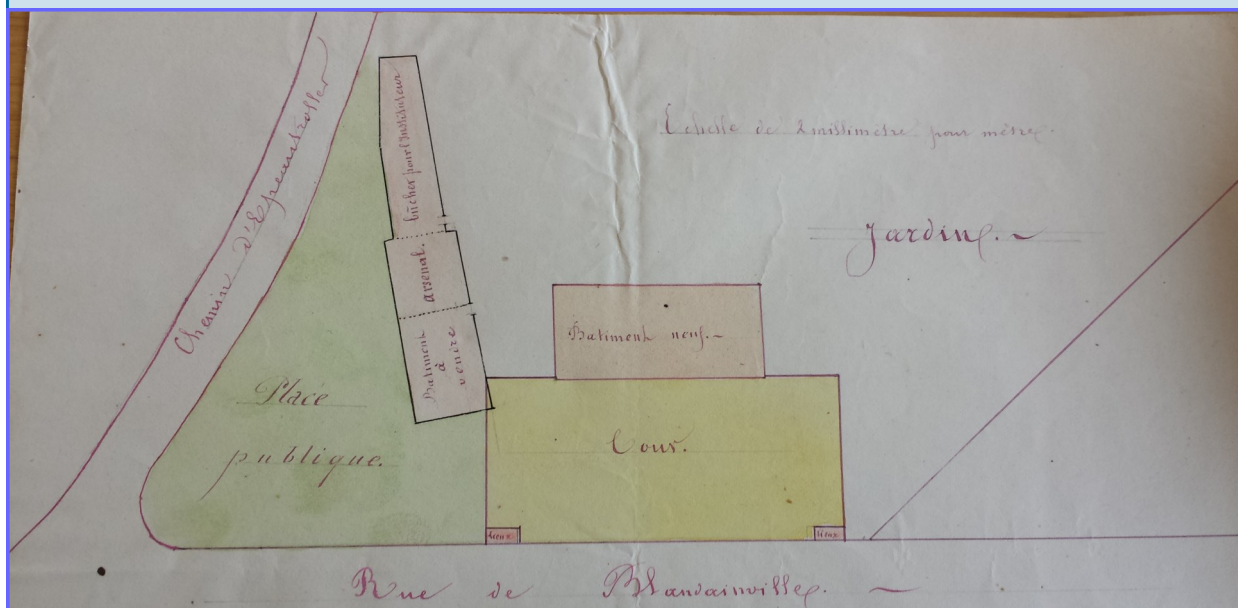
Le bâtiment qui servait de classe et les autres à la suite au levant seront conservés par la commune.

Ce logement sera vendu à Monsieur BRISSARD Jean-Julien, cultivateur demeurant à Chasnay pour être débâti.

Les enchères se monteront à 365 Francs.

La démolition interviendra dès que le logement neuf de l'instituteur sera habitable.

Article réalisée par Mme Marie-Claude SIMON



Inscrivez-vous à la Newsletter du petit Blandainvillain en laissant vos coordonnées électroniques sur notre messagerie



facebook  
Rejoignez-vous

Nous relançons notre appel auprès des habitants passés et présents :

Nous sommes toujours à la recherche de documents, photos et anecdotes concernant l'histoire de la commune et de ses hameaux.

Messagerie journal et site internet : [lepetitblandainvillain@gmail.com](mailto:lepetitblandainvillain@gmail.com)

## Calendrier des évènements à venir sur la commune :

Vendredi 8 mai 2015 : Commémoration du 8 mai 1945 à 11 h 30 aux monuments aux morts  
Mercredi 20 mai 2015 : réunion intergénérationnel à 17 h 00 à la salle communale  
Mercredi 17 juin 2015 : réunion intergénérationnel à 17 h 00 à la salle communale  
Mardi 14 juillet 2015 : Fête des voisins au stade à 12 h 00 suivi de la kermesse à 15 h 00

## Calendrier des collectes de verre en 2015 :



Jeudi 23 avril	Jeudi 24 septembre
Jeudi 28 mai	Jeudi 22 octobre
Jeudi 25 juin	Jeudi 26 novembre
Jeudi 23 juillet	Jeudi 24 décembre
Jeudi 27 août	Jeudi 28 janvier

## Horaires de la déchetterie d'Illiers-Combray :

Horaires d'été : du 1er mars au 31 octobre					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h 00 à 12 h 00		9 h 00 à 12 h 00	9 h 00 à 12 h 00	9 h 00 à 12 h 00	9 h 00 à 12 h 00
14 h 00 à 18 h 30		14 h 00 à 18 h 30		14 h 00 à 18 h 30	14 h 00 à 18 h 30
Horaires d'hiver : du 1er novembre au 29 février					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h 00 à 12 h 00			9 h 00 à 12 h 00	10 h 00 à 12 h 00	9 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 17 h 30		13 h 30 à 17 h 30		13 h 30 à 17 h 30	13 h 30 à 17 h 30

## Informations du pays de Combray :

### Dimanche 17 mai de 10h à 18h

2e édition de Tous au jardin. A cette occasion un concours de mini-jardins insolites est organisé. Inscription avant le 9 mai.

Organisé par l'Office du Tourisme, la Médiathèque du Pays de Combray et le Comité des Fêtes d'Illiers-Combray.

### Médiathèque du Pays de Combray

La mémoire des images en Eure et Loir

Du 29 avril au 16 mai 2015, un programme autour de la seconde guerre mondiale et la libération en Eure et Loir à travers des films tournés par des cinéastes amateurs

Mercredi 13 mai : images commentées par des témoins, dont Gisèle Godfroid qui viendra présenter les films des bombardements de 1940 et la libération d'Illiers-Combray, tournés par son père.

Vendredi 15 mai à 20h30 : "Faire de mon jardin un paradis pour les abeilles" conférence d'Etienne Minot, E2M nature.

6 avenue des Gloriettes  
28120 ILLIERS-COMBRAY

**Responsable** : Martine Richard

### Cinémobile

Mardi 19 mai 2015 parking de la médiathèque du Pays de Combray :

16 heures : Le dernier loup

18 heures : Shaun le mouton

20 h 30 : Le dernier loup

### Horaires et tarifs de la Médiathèque du Pays de Combray

#### Horaires d'ouverture au public:

Mercredi : 10h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Vendredi de 13 h 30 à 18 h 00

Samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

#### Tarifs :

Moins de 18 ans : Gratuit

A partir de 18 ans : 8 €uros

Hors communauté de communes du Pays de Combray à partir de 18 ans : 12 €uros

**Téléphone** : 02 37 24 17 85

**Mail** : [mediatheque.illiers@wanadoo.fr](mailto:mediatheque.illiers@wanadoo.fr)

# Jeux Concours : Un Blason, un Logo pour notre commune.

## Pourquoi un blason ?

Créer un blason ou un logo nécessite du temps et de la réflexion. Créer un blason consiste à symboliser son histoire, ses racines ou tout simplement ses goûts. C'est créer un héritage. Vous allez pouvoir imaginer et créer librement (La France n'ayant plus d'organisme officiel pour régler et enregistrer les blasons).

Une règle : ne pas usurper les armes d'autrui, qu'elles soient royales, nobles ou roturières. Evitez également d'intégrer dans votre composition un blason national ou régional.

Le blason ou le logo de notre village doit représenter au mieux la commune, ses habitants et son territoire ( le bourg et ses hameaux).

Tout d'abord, il faut prendre son temps, réfléchir et ne pas hésiter à jeter sur une feuille ses idées. Reprenez ensuite ces idées une à une afin de tenter de les hiérarchiser par rapport à l'objectif symbolique ou emblématique que vous vous êtes choisis.

Il convient de ne retenir que 2 idées clés, voir 3 grandes maximum !...

Nous sommes dans une démarche de communication graphique.

De ce fait, l'objectif est d'aboutir à un résultat qui devra être :

- facilement lisible
- rapidement identifiable
- mémorisable

La tendance fréquente et naturelle est d'avoir au début beaucoup trop de symboles ou emblèmes. Il en résulte un nombre trop important de meubles qu'il faut ensuite faire rentrer au chausse-pied dans le champ d'un écu, qui lui n'est pas extensible. Le résultat n'est généralement pas très heureux et surtout s'éloigne de l'esprit de l'héraldique originelle : la simplicité

Tout est possible... ou presque ! Animaux, végétaux, outils, ustensiles de cuisine, personnages ou membres humains, moyens de locomotion, etc.

Le tout est de garder à l'esprit que le blason doit être harmonieux et le plus simple possible afin d'être lisible et mémorisé rapidement.

Pour cela , nous demandons a toutes les personnes qui souhaitent concourir a ce projet de nous remettre son projet en mairie avant le 21 juin 2015 mentionnant au dos du logo : Nom, Prénom, Adresse postale et mail ainsi que le numéro de téléphone de la personne ayant réalisé l'œuvre.

Une commission déterminera le blason ou le logo qui représente le mieux Blandainville, ses hameaux et ses habitants. La personne gagnante se verra rétribué par un bon d'achat de 50 €uros .

## REGLEMENT :

### • Article 1 / Identification des droits cédés

L'auteur cède à la commune de Blandainville les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre et notamment les droits de reproduire, de la représenter, de l'utiliser, de la diffuser, de la modifier, de l'adapter, de la traduire, d'y faire des adjonctions ou suppressions. Les droits sont également cédés pour une exploitation sous des formes non prévisibles ou non prévues à la date du présent contrat, dans le cas d'une telle exploitation, l'auteur s'engage à ne pas demander de rétribution financière ni de toute autre nature, hormis la rétribution prévue par le jeu concours par un bon d'achat de 50 €.

### • Article 2 / Garantie de l'originalité de l'œuvre

L'auteur garantit l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat. Il certifie que l'œuvre n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation et ne viole aucun droit d'auteur.

### • Article 3 / Droits de l'auteur.

En vertu de la présente cession, l'auteur est entièrement subrogé dans tous les droits du logo créé par la commune de Blandainville Tout contrefacteur, même pour des faits antérieurs à la cession et non prescrits.

### • Article 4 / Mode d'exploitation

L'œuvre sera utilisée comme logo par la commune de Blandainville. Ainsi l'œuvre sera présente sur tout support de communication matériel ou numérique.

### • Article 5 / Lieu de l'exploitation

La présente cession est consentie à l'échelle Européenne uniquement.

### • Article 6 / Durée de l'exploitation

La cession est consentie durant et pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

### • Article 7 / Exclusivité

La cession de droit est consentie à titre exclusif et au bénéfice de la commune de Blandainville.



## Élaboration du Plan local d'urbanisme de Blandainville

---

### Article de lancement

Diffusion : bulletin municipal et/ou site internet de la commune

Rédaction : Perspective. Atelier d'urbanisme

## CONSTRUISONS ENSEMBLE LE BLANDAINVILLE DE DEMAIN

---

### Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol pour **quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction.**

### Votre avis nous intéresse !

**Venez vous exprimer en mairie** sur le registre destiné à recueillir vos observations et vos suggestions. Il est disponible à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Notre commune est à un tournant de son évolution. Actuellement en construction, l'échangeur d'Illiers-Combray va faciliter l'accessibilité de notre territoire. Le futur développement de la zone d'activités de grande capacité d'intérêt départemental pourrait également modifier l'attractivité de notre commune.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à préserver le cadre de vie de Blandainville. **Face aux projets en cours, la municipalité à l'ambition de ne pas subir un développement imposé par d'autres.** C'est pourquoi nous avons décidé de nous doter d'un outil juridique adapté à la mise en œuvre d'un projet global de développement et d'aménagement.

À ce titre, **la municipalité a engagé l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme.** Nous souhaitons que tous les Blandainvillains soit associés à ce projet stratégique. On ne peut en

effet construire valablement l'avenir que sur la base d'un horizon partagé par tous.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme, c'est l'occasion pour la commune de **relever les défis de demain et de fixer les grands principes de développement** (démographique, économique, agricole, d'offre en équipements et en services, de déplacements et de transports, d'équilibre social de l'habitat) dans le respect du développement durable.

Nous avons sollicité le concours du bureau d'études Perspective. Atelier d'urbanisme pour assister la commune à élaborer son document d'urbanisme. Il travaille actuellement à l'élaboration du diagnostic urbain, paysager et environnemental du territoire communal.

